

## L'HIVERNALE 09 DECEMBRE 2023

### REGLEMENT

#### ORGANISATION

L'édition de « L'HIVERNALE », la course à pied des Pères Noël, est organisée le Samedi 09 Décembre 2023 par la municipalité de Bellerive-sur-Allier, rue A.Cavy, 12, Esplanade François-Mitterrand – 03700 Bellerive-sur-Allier, en partenariat avec le mouvement sportif local.

#### NATURE DE L'ÉPREUVE

« L'HIVERNALE » est une course pédestre individuelle sur des circuits urbains de 900 m, 1 350 m, 3 Km, 6 Km et 9 Km. Les parcours se font en boucle, avec départs et arrivées près du COSEC, 13 Rue Jean Ferlot 03700 Bellerive-sur-Allier.

- **La course de 9 km est ouverte aux coureurs âgés de 16 ans et plus (départ 20h00)**
- Remise des récompenses du 9 km à 21h15 sur le podium dans le COSEC
- **La course de 6 km est ouverte aux coureurs âgés de 16 ans et plus (départ 18h30)**
- **La course de 3 km est ouverte aux coureurs âgés de 12 ans à 15 ans (départ 18h30)**
- Remise des récompenses du 6 et 3 Km à 20h15 sur le podium dans le COSEC
- **La course de 1 350m U12 est ouverte aux coureurs âgés de 10 à 11 ans (départ 17h45)**
- **La course de 900m U10 est ouverte aux coureurs âgés de 7 à 9 ans (départ 17h30)**
- Remise de récompenses à tous les coureurs du 900 m et du 1 350 m directement à la fin de la course (aucun classement ne sera établi pour les catégories U10 et U12)

#### EQUIPES ENTREPRISE

Cette année, l'équipe d'entreprise ou de collectivité la plus représentée sur l'ensemble des courses de 6 et 9 km sera récompensée. Une récompense sera remise à l'issue de la course de 9 km à 21h15.

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à « L'HIVERNALE » est subordonnée à la présentation :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- Ou pour les majeurs d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Le questionnaire se trouve à l'adresse : [https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/Hivernale/questionnaire\\_mineur.pdf](https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/Hivernale/questionnaire_mineur.pdf)
- Seule une personne ayant un dossier complet, rempli en ligne préalablement, pourra participer à la course.
- L'âge minimum et maximum pour participer à chaque course est précisé précédemment.
- **Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, jusqu'au vendredi 8 décembre 2022 à 12 heure** sur le site : <http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr> ou directement sur le site <https://sportsnconnect.com/>. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du RSI.
- Aucun classement officiel F.F.A. ne sera établi. Toutefois, un chronométrage électronique sera assuré.
- Les organisateurs offrent un ravitaillement à l'issue de la manifestation.
- Le coût de l'inscription sera de 5€ par personne pour les courses de 6 et 9 km. Les courses de 3 km, 1 350 m et 900 m seront gratuites.

#### **RETRAIT ET DEPOT DES DOSSARDS**

- Un lieu spécifique dans le hall du COSEC sera aménagé afin de permettre le retrait et le dépôt des dossards dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières.
- Les dossards et puces seront remis après **présentation d'une pièce d'identité**.
- Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 9 décembre de
  - 13H30 à 17H00 pour le 900 M // 1 350 M
  - 13H30 à 18H00 pour le 3 KM // 6KM
  - 13H30 à 19h30 pour le 9 KM
- Les coureurs devront amener leurs propres épingles pour fixer leur dossard.

#### **SECURITÉ**

- La circulation ne sera pas interdite, mais contrôlée.
- Aucun véhicule à moteur ne pourra accompagner les coureurs sur les parcours (sauf ceux de l'organisation)
- L'Association du sauvetage Nautique sera présente sur le site de la manifestation pour assurer la sécurité secouriste.
- Une assurance est souscrite pour tous les participants par les organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident physiologique qui pourrait survenir au cours de la course.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance, pour tous les autres participants, il leur incombe de s'assurer personnellement.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la course.
- La limitation du nombre de coureurs total est plafonnée à 500, toutes courses confondues, afin d'éviter une trop grande concentration de personnes sur la ligne de départ.